

**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

FR/LN/CJ n° 2019/16

Objet de la délibération :

PROJET DE CESSION D'UN  
IMMEUBLE SITUE  
15-17 RUE DU GRAND PONT

CONDITIONS DE VENTE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **23**

Pouvoir : **00**

Votants : **23**

Date de la convocation :  
3/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : QUAGLIARELLA Lydie.

Absents : CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN



**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

**VU** l'avis des services de l'État du 19/07/2019 fixant la valeur vénale du bien à 216 000 € H.T.,

**VU** le projet de cahier des charges relatif à la vente par soumission cachetée d'un immeuble sis 15-17 rue du Grand Pont à Epernon,

**CONSIDERANT** que la commission conjointe Patrimoine/Urbanisme s'est réunie le 4/09/2019,

**CONSIDERANT** que la commune souhaite mettre en vente cet ensemble cadastré section AD n°s 245 et 246, d'une superficie totale de 1 058 m<sup>2</sup> dont l'affectation est : commerces, activités de service et habitation,

**CONSIDERANT** que la mise à prix prévue dans le cahier des charges établie par Monsieur le Maire correspond à l'évaluation faite par les services de l'État, que les autres clauses du cahier des charges sont également satisfaisantes,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constituer un bureau d'adjudication,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

<b>VOTANTS :</b> <b>23</b>	<b>POUR :</b> <b>13</b>	<b>ABSTENTIONS :</b> <b>5</b> A.LARCHER, R. BASSEZ, JM MARCHAND, S. BEULE, F. BLANCHARD	<b>CONTRE :</b> <b>5</b> B. ESTAMPE, I.MARCHAND, N. VAN CAPPEL, R. HAMARD, D. METRAL-CHARVET
-------------------------------	----------------------------	---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-d2019\_09\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019

Publication : 13/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





2019-209

- **APPROUVE** le cahier des charges établi par Monsieur le Maire et notamment la mise à prix qu'il prévoit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges : vente par soumission cachetée avec publicité sur le site Internet de la Ville, sur les panneaux d'affichage lumineux et par le biais de l'étude notariale de maître LANGUEDOC d'Epernon,
- **DESIGNE** la commission aménagement urbain/urbanisme, Madame Danièle BOMMER, Adjointe aux Finances et au Patrimoine et Martine GAUTIER, Adjointe à l'environnement et au développement durable pour former, sous la présidence de Monsieur BELHOMME, Maire, le bureau d'adjudication.

Fait et délibéré à Epernon, le 9 septembre 2019

Le Maire,  
F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-d2019\_09\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019  
Publication : 13/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

